



# Centrale Syndicale Humanisme

09 BP 4360 ABIDJAN 09 / Tél: 20 39 08 72

Cell : 01-16-48-01 / 03-59-25-26 / 03-59-25-63 / 02-67-72-27

E-mail: [cs.huma@yahoo.fr](mailto:cs.huma@yahoo.fr) Site web: [www.csh.ci](http://www.csh.ci)

## BUREAU EXÉCUTIF CENTRAL

Excellence, Monsieur Le Président de la République

C'est avec honneur que nous prenons la parole, en ce vendredi 1<sup>er</sup> mai 2015, jour de la Fête du Travail. Au nom des membres de la Centrale Syndicale Humanisme, je voudrais manifester à votre Excellence, notre gratitude.

Oui, Excellence Monsieur le Président de la République, grâce à votre sens politique, grâce à la claire vision que vous avez de la Côte d'Ivoire, vous avez su redonner confiance aux Ivoiriens. En effet, d'une vision apocalyptique, les travailleurs ivoiriens sont désormais passés à une vision émergente de leur avenir et de leur pays. Désormais, comme le demandait la Centrale Humanisme depuis 2011, l'espérance a un visage en Côte d'Ivoire.

Monsieur Le Président de la République,

Au regard des chantiers titanesques que nous observons sur l'ensemble du territoire national, nous ne ferons pas la fine bouche. Oui, Monsieur le Président de la République, vous avez mis la Côte d'Ivoire au travail. Ce réflexe, on l'avait égaré sur l'autel de la paresse et de la tricherie.

A ces honneurs, permettez qu'on associe Monsieur le Premier Ministre. En effet, sensible à la force du dialogue social, il se tient à la disposition, des centrales syndicales, deux fois dans l'année, pour faire le point du traitement des préoccupations des travailleurs. Et bien entendu, la CSH salue le Ministre d'État, Moussa DOSSO, pour sa disponibilité et son écoute permanente à l'égard des centrales syndicales.

Excellence Monsieur le Président de la République, le 1<sup>er</sup> mai 2014, la CSH a plaidé pour la réintégration de 35 agents de l'Agence Nationale de la Salubrité Urbaine (ANASUR) qui étaient sur la touche. Le 2 juin 2014, ces trente cinq (35) agents ont été réintégrés avec un C.D.D d'une année.

Excellence Monsieur Le Président de la République, à cet instant précis, permettez-nous de dire un grand merci à Madame la Directrice de l'ANASUR. Oui Madame Sarrahn OUATTARA, la CSH vous salue. Vous n'êtes plus la Directrice, vous êtes devenue la Maman de tous ces agents qui ne jure plus que par votre chaleur maternelle. Nous sommes donc certain, Maman Sarrahn que leur CDD va se muer assez vite en CDI, pour clore définitivement ce chapitre;

A côté de cela, nous avons :

- L'application du SMIG à 60 000fcfa, dans la plupart des entreprises qui traînaient les pieds, et là, nous profitons de l'occasion pour souhaiter le relèvement du SMAG au même niveau que le SMIG (60 000f Cfa).
- Le recasement des ferrailleurs d'Adjamé sur le site de N'DOTRE qui est destiné à tous les artisans métaux-mécanique d'Abidjan-nord ;
- Le consensus qui s'est dégagé sur l'adoption du Nouveau Code du Travail ;
- L'ouverture des discussions sur les minima catégoriels.

L'avènement de la Couverture Maladie Universelle (CMU) est un fait majeur. Notre constat est que seulement 8% des travailleurs ivoiriens sont couverts par les mutuelles de santé et les assurances privées. Autrement dit, plus de 90% de nos concitoyens sont sans couverture. La correction qu'apporte la CMU est à saluer. C'est un socle de solidarité qui va accroître l'espérance de vie en Côte d'Ivoire et ainsi assurer davantage le développement de notre pays. La CSH y souscrit et nous appelons l'ensemble des travailleurs à faire leur enrôlement. Nous y gagnons tous.

Cependant, Excellence Monsieur le Président de la République, notre quotidien est tel que la quête d'un mieux être est toujours d'actualité. Nous pensions avoir fini avec les coupures d'eau et d'électricité, avec tous les investissements que votre Excellence a favorisés dans ces deux secteurs. Mais la réalité nous interpelle. Et nous nous posons la question de savoir ce qui se passe, pour qu'à Abobo et à Yopougon, des populations souffrent encore de pénurie d'eau et d'électricité. Aussi, cette année encore, sommes-nous, particulièrement, heureux de soumettre, directement, à votre bienveillante attention certaines des préoccupations des travailleuses et travailleurs. Celles-ci se déclinent en urgences et en préoccupations sectorielles.

## **I- LES URGENCES :**

### **A- La sécurité et la paix au Port Autonome d'Abidjan**

Depuis l'année dernière, nous appelons à un retour à la paix sur la plate forme portuaire, par la fin de la discrimination qui y sévit et par la garanti de la liberté

syndicale. Des points d'accord consacrés par le séminaire qui a réuni à Yamoussoukro, le 15 septembre 2012, les entreprises utilisatrices et les syndicats des dockers et dockers transit. Malheureusement, ce jour encore, nous sommes désolés d'y revenir, la situation est davantage préoccupante :

- Nos sept camarades demeurent encore exclus du PAA, en dépit de tous nos efforts et des instructions qui ont été données, pour leur réintégration.
- Les soi-disant dockers CAMARA Bengaly, Alias Général, TAPÉ TOH Serge, BA Sinan dit Silence, TRAORE Idrissa dit Génie (qui a poignardé et paralysé un docker), ZARAGALO Douiti, ZEZE Benjamin, KONE Lacina organisés en bandes et jouissant d'une totale impunité au PAA, sèment la terreur à tout vent.
- A ce jour, au moment où je me tiens devant votre Excellence, ce sont plus de 200 dockers qui sont interdits d'accès au Port, du fait de ces bandits.

La Centrale Humanisme insiste pour

- le libre accès de la plate forme portuaire à tous les dockers,
- la réduction du temps de travail à 08h au lieu de 12h et cela pour tendre vers la norme dans ce domaine. En effet cette réduction des heures de travail permettra d'offrir plus d'emploi.
- la revalorisation à 2000 F l'heure travaillée.

### **B- La situation des Ex- Agents déflatés de la Santé.**

Dans le cadre des programmes d'ajustement structurels (PAS), la Côte d'Ivoire a procédé à la déflation de quatorze (14.000) mille agents journaliers payés directement par le Trésor Public. Mais compte tenu de l'utilité de ces personnes l'État a rappelé 2601 agents déflatés dont la gestion et la rémunération ont été confiés à des entreprises de prestation de service. Mais aujourd'hui, ces derniers se retrouvent avec 13 mois d'arriérés de salaire qu'ils ne peuvent revendiquer sans faire l'objet de suspension ou de menace de radiation.

Excellence Monsieur Le Président de La République, nous pensons qu'il faut restituer à ces travailleurs, leur dignité en permettant définitivement leur prise en compte par la fonction publique puisque la rémunération de ces agents provient du budget de l'État qui, ainsi, ferait des économies.

### **C- La discrimination salariale au niveau des travailleurs du pétrole off shore - on shore.**

La National d'Opérations Pétrolières en Côte d'Ivoire (NOPCI), considérant que les 14 jours de travail en offshore ne constituent pas un mois de travail, ne paye qu'un demi-salaire, contre les usages dans ce domaine.

D'autre part, le Cabinet ARROY ENTERGY continue de faire valoir que les travailleurs qu'il a placés dans ce domaine s'inscrivent dans les emplois saisonniers, alors que la plupart ont déjà fait plus de 24 mois dans les entreprises où ils ont été placés et cela au mépris de l'article 3 du décret N° 96-194 du 07 mars 1996 relatif au travail temporaire, article qui stipule : *«Lorsque la mission du même travailleur excède la durée maximum prévue à l'article précédent (6mois), l'entrepreneur sera censé avoir fait le placement du travailleur concerné dans l'entreprise de l'utilisateur pour une durée indéterminée. Dans ce cas, le travailleur est réputé embauché, à compter de la date à laquelle la mission a commencé»*.

L'émergence va forcément avec l'équité. C'est pourquoi, la Centrale Humanisme invite l'État à regarder de près, les intrigues qui se déroulent dans le domaine du pétrole.

#### **D- LES LICENCIEMENTS À BATIPRO.**

Du 1<sup>er</sup> mai 2014 au 1<sup>er</sup> mai 2015, ce sont plus de 50 licenciements qui ont été opérées par la Direction Générale de BATIPRO, au mépris de toute loi. Sans droits et surtout avec une certaine dose de racisme puant. Au demeurant, même les tentatives de règlements amiables glissent sur le parapluie d'indifférence du Directeur Général de BATIPRO. Monsieur Le Président, il faut mettre fin à ces comportements d'un autre âge.

#### **E- LA SITUATION DES ENSEIGNANTS :**

- *Le cas de 93 enseignants contractuels écartés de l'intégration à la Fonction Publique*

Excellence Monsieur le Président de la République, la Centrale Syndicale Humanisme formule une plaidoirie spéciale auprès de votre haute bienveillance. Nos camarades ont commis des erreurs, des actes qu'ils regrettent, des actes qui les condamnent à voir leur avenir aussi assombri qu'une nuit sans lune. Mais, Excellence Monsieur le Président de la République, ce sont de jeunes Ivoiriens et surtout des ressources humaines que l'État a formé pour combler le déficit en enseignants au niveau de l'enseignement secondaire. Oui, ils ont fauté. Et ils le reconnaissent. Ils se repentent. Et dans la mouvance du pardon et de la réconciliation nationale, la Centrale Humanisme plaide pour que l'État leur accorde

son pardon. Excellence Monsieur le Président de la République, permettez que ces 93 enseignants intègrent la Fonction Publique.

- *Les salaires mis sous contrôle et les ponctions sur les salaires de 2013 et 2015.*

La Centrale Humanisme reconnaît que les dispositions statutaires prévoient des retenues sur les salaires en cas de grève. Mais le secteur de l'éducation est assez particulier car les enseignants rattrapent toujours les cours non effectués et donc les jours d'arrêts de travail. Pour eux donc, un arrêt de travail est un report de travail. Du reste, les dysfonctionnements de l'Administration ne peuvent être imputés aux enseignants. C'est pourquoi, Excellence Monsieur Le Président de la République, la Centrale Humanisme sollicite votre pardon afin que les ponctions effectuées en 2013 et en 2015 et les salaires mis sous contrôle dans le secteur éducation-formation soient reversées car les enseignants sont résolument engagés à conduire l'année scolaire à son terme dans la quiétude et la sérénité.

- *Le système du Check-off.*

Pour permettre aux syndicats de disposer plus aisément des cotisations de leurs membres et ainsi assurer beaucoup plus efficacement leur encadrement et surtout leur formation syndicale, la CSH plaide pour que le gouvernement revienne sur la décision de suspendre les prélèvements à la source des cotisations syndicales.

## **II- LES REVENDICATIONS SECTORIELLES.**

### **• LA SANTÉ :**

- La prise du décret portant profil de carrière des Infirmiers, des Sages-femmes et des aides soignants.

### **• L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PRIVE**

- L'État doit veiller à la mise en œuvre de CDI qui consacreront la mensualisation et le paiement régulier des salaires des professeurs de l'enseignement Privé (Préscolaire au supérieur).

### **• L'ENSEIGNEMENT PRIVE LAÏC**

- La réintégration des enseignants du confessionnel catholique de Man licenciés pour avoir revendiqué 13 mois d'arriérés de salaire.

## **A- LE COMMERCE**

- L'obtention auprès des autorités portuaires d'Abidjan et de San Pedro, des compagnies exploitantes des terminaux portuaires, des consignataires et/ou agents maritimes, d'une réduction des différents coûts qui y sont pratiqués.

## **B- LE TRANSPORT**

Nous sommes heureux que le Conseil des Ministres du 22 avril 2015 ait pris la ferme volonté d'organiser ce secteur qui connaît depuis plusieurs décennies des difficultés entravant sa bonne marche. Aussi la Centrale Humanisme demande-t-elle :

- Une implication des syndicats du secteur du Transport, dans la nouvelle réforme engagée.
- L'accès du chauffeur professionnel à l'assurance accident et maladie avec un coût social.

## **C- L'AGRO-INDUSTRIE**

- L'application du SMIG sur les périmètres de transformation du caoutchouc naturel dans les unités agro-industrielles (SAPH).
- Le déplafonnement de la prime d'ancienneté au-delà de 25 ans à la hausse, compte tenu de l'augmentation de l'âge de départ à la retraite à 60 ans.

## **D- LES TRAVAILLEURS RETRAITÉS**

- **Les pensionnaires du Privé.**
- La revalorisation des pensions au niveau du SMIG.
- **Les ex-fonctionnaires et agents des postes et télécommunications**
- Depuis 1999 CI-TELECOM a fait admettre au départ volontaire plusieurs travailleurs qui sont sans pension de retraite malgré les lois jumelles n°92-570 et 92-574 du 11 septembre 2012 et au décret n°94-94 du 2 mars 1994. Soit seize (16) ans d'attente. Pour ceux d'entre eux, qui vivent encore, il importe que des mesures énergiques soient prises pour réparer cette situation.

## **E- LE SECTEUR DES MINES ET PÉTROLE**

- Le paiement des arriérés des ventes de données sismiques et des appointements, de 2011 à 2015.
- L'application de l'arrêté interministériel N°112 de 2009, instituant les primes aux personnels du Ministère des Mines et Énergies.
- L'organisation de la formation continue instituée par *l'Ordonnance N° 2012-369 du 18 avril 2012 modifiant la loi 96-669 du 29 août 1996 portant code*

*pétrolier*. En effet contrairement à ce qui est stipulé dans l'article 53 Nouveau, alinéa 2, à savoir : « - *financer un programme de formation des agents de l'Administration pétrolière ivoirienne, de toutes qualifications, dans les conditions précisées dans le Contrat Pétrolier.*», les agents de l'Administration ne bénéficient d'aucun programme de formation.

## **F- LES TRAVAILLEURS DE L'OFFICE NATIONAL D'IDENTIFICATION**

La reprise des activités de l'ONI est à saluer et la CNI étant devenue une pièce administrative incontournable pour tout acte de la vie citoyenne, il est important qu'avec la pérennisation de la confection de la CNI, les agents de cette institution, soient intégrés à la Fonction Publique.

### **CONCLUSION :**

Le 1<sup>er</sup> mai 2015 fera date dans l'histoire du mouvement syndical en Côte d'Ivoire, notamment dans le cadre de la commémoration de la Fête du Travail. Excellence Monsieur Le Président de la République, les travailleurs de Côte d'Ivoire, en particulier les membres de la Centrale Humanisme sont convaincus que c'est le cœur léger qu'ils s'en iront d'ici, après s'être abreuvés de vos propos qui ne manqueront pas de confirmer qu'avec Son Excellence Monsieur Le Président de la République, Alassane OUATTARA, le bonheur ne peut être un leurre car l'émergence de la Côte d'Ivoire à l'horizon 2020 est une réalité que nous percevons tous.

Je vous remercie.

Abidjan, le 1<sup>er</sup> mai 2015  
SORO Mamadou  
Secrétaire Général